

Softball Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX ÉTÉ

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGES		SEXES
	2019	2020	
U12	2007-2008	2008	M+F
U14	2005-2006	2006-2007	M+F
U16	2003-2004	2004-2005	M+F

B) AFFILIATION

Toutes les joueuses, entraîneurs et équipes doivent être affiliées auprès de Softball Québec

Coût: par équipe selon les Politiques de Softball Québec.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2020

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE
U16 Cadet	2004 à 2008	Féminin

(* Avoir 12 ans au 15 juillet de l'année de la Finale d'été)

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum: 12 athlètes

Minimum : 10 athlètes

Entraîneurs : 1 obligatoire, maximum 3

Accompagnateurs : 1 si 2 entraîneurs
2 si 1 entraîneur

Il est fortement recommandé d'avoir une femme au sein du personnel d'encadrement.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Les équipes doivent avoir au moins 1 entraîneur ayant suivi au minimum la formation « Participation continue et réussi l'examen du volet éthique en ligne ». La formation Introduction à la compétition est supérieure à la formation participation continue donc, sera acceptée.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS
Toutes les joueuses, entraîneurs et équipes doivent être affiliées auprès de Softball Québec

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE
Camp de sélection

F) ADMISSIBILITÉ
Avoir participé à une sélection régionale et être identifié Espoir.

ESPOIR – Jeux du Québec

Athlète, membre actif de Softball Québec, qui répond à l'un des critères suivants :

- À partir de la catégorie U12, l'athlète évolue dans le calibre le plus élevé de sa région selon sa division d'âge.
- L'athlète participe à un camp de sélection régional
- L'athlète évolue ou a évolué au niveau A ou AA
- L'athlète participe ou a déjà participé à l'Académie U13 de Softball Québec
- L'athlète a participé au camp de sélection Espoir de Softball Québec
- L'athlète participe ou a déjà participé au programme Sport-Études de la fédération
- L'athlète a déjà été membre du programme des équipes du Québec avant 2020
- Une athlète provenant du baseball, ne se qualifiant pas avec les critères énumérés devra être évalué par une personne désignée par Softball Québec afin d'être classée Espoir.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE
Lieu de pratique sportive et d'équipe d'appartenance au 1^{er} juillet selon le découpage régional de Softball Québec.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE
Tournoi à la ronde avec système de pool.

I) SURCLASSEMENT
Permis pour les années 2006-2007-2008*. (**Avoir 12 ans au 15 juillet de l'année de la Finale d'été*)

J) SUBSTITUTION
Permise en autant que l'athlète ait participé à la finale régionale et est Espoir.

K) EXCLUSION
Membre des Équipes du Québec permanentes 2020

L) MÉDAILLES
Le nombre prévu de médailles distribuées sera de :
Médailles d'or : 12
Médailles d'argent : 12
Médailles de bronze :12

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = toutes les épreuves

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

1ère position = gagnant finale or

2ème position = perdant finale or

3ème position = gagnant finale bronze

4ème position = perdant finale bronze

CRITÈRES POUR LE CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Le classement des pools et le classement final de la 5^e position à la dernière sera établi selon les critères suivants :

1) Nombre de points au classement incluant les parties gagnées et nulles.

Si l'égalité persiste :

2) Nombre de parties gagnées

Si l'égalité persiste :

3) Gagnant de la partie (ou des parties) entre les équipes concernées.

Si l'égalité persiste

4) La plus petite moyenne de points contre sur le nombre de manches jouées entre les équipes concernées (moyenne défensive, 3 décimales)

Si l'égalité persiste

5) La plus haute moyenne de points pour par le nombre de manches jouées avec un maximum de 10 points par partie (moyenne offensive)

Aussitôt qu'une des conditions est remplie, on reprend les critères pour les équipes restantes.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.